

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

10/04/2024

N° E24000024 /25

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation d'un commissaire**

Vu enregistrée le 09/04/2024, la lettre par laquelle le Préfet de la préfecture du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique *unique relative aux demandes, présentée par la SAS La Solaire au Bois de Verdoy, d'autorisation de défrichement et de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Verne* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;  
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Patrick THOMAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Paul MASSON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à de la préfecture du Doubs, à la SAS La Solaire au Bois de Verdoy, à Monsieur Patrick THOMAS et à Monsieur Jean-Paul MASSON.

Fait à Besançon, le 10/04/2024

La présidente,

Cathy SCHMERBER

Pour copie conforme,  
La Greffière en Chef,  
Par délégation,

